

ONDŘEJ PEŠEK

## LE TEMPS ET LA CAUSE – ANALYSE D’UNE MÉTONYMIE UNIVERSELLE<sup>1</sup>

Que certains subordonnants d’origine temporelle (SOT) peuvent articuler les relations causales est un fait bien connu (cf. Nazarenko, 2000 : 38). Étant donné le grand nombre de langues dans lesquelles ce phénomène a été constaté, certains linguistes lui attribuent le statut d’universalité linguistique (cf. De Dardel, 1981 : 39 ; Garangon – Calas, 2002 : 85-86). Pour ce qui est du français, la capacité de certaines conjonctions temporelles à exprimer la cause est très significative et elle est observable tout au long de l’évolution de la langue.

Le phénomène a été enregistré et décrit par bien des grammaires de référence, il nous semble toutefois utile de le regarder de plus près et d’en faire une analyse complexe. Aussi allons-nous considérer la relation temps-cause, telle qu’elle est exploitée par la langue française dans son inventaire de conjonctions, de plusieurs points de vue complémentaires.

D’abord, dans une perspective diachronique, nous présenterons l’évolution de l’inventaire des conjonctions françaises reflétant les interférences temps-cause depuis le latin jusqu’à l’époque moderne. Ensuite, sur la base des données acquises lors de la première phase d’analyse, nous proposerons une réflexion générale sur la relation temps – cause. Dans la dernière partie de notre exposé, qui portera sur le français moderne, nous situerons les propositions introduites par les conjonctions d’origine temporelle dans la typologie de l’ensemble des propositions causales. Ce faisant, nous essaierons de faire ressortir les spécificités des différentes conjonctions d’origine temporelle susceptibles d’exprimer des nuances causales.

---

<sup>1</sup> Le présent article a été rédigé grâce au soutien financier attribué par la Grantová agentura České republiky dans le cadre du projet GAČR 405/08/P101

## 1. Analyse diachronique

Le tableau ci-dessus recense les différentes conjonctions d'origine temporelle qui pouvaient revêtir, selon les dictionnaires et les manuels de grammaire de référence, une signification causale.

	Subordonnant <sup>2</sup>	Sens temporel			Temps + Cause	Cause seulement
		Postériorité	Simultanéité	Indifférent		
Latin	cum			+	+	
	quando		+		+	
	postquam	+			+	
	quomodo <sup>3</sup>		+		+	
Roman commun	quando		+		+	
	post quod	+			+	
	quomodo		+		+	
Ancien français	quant		+		+	
	puis que	+			+	
	depuis que	+			+	
	des que	+			+	
	des lors que	+			+	
	de l'heure que	+			+	
	des quant	+			+	
	come (rare)		+		+	
Moyen français	quant		+		+	
	puis que	+			+	
	depuis que	+			+	
	des que	+			+	
	des lors que	+			+	
	de l'heure que	+			+	
	des quant	+			+	
	come		+		+	
Français moderne <sup>4</sup>	quand <sup>5</sup>		+		+	
	puisque					+
	dès que <sup>6</sup>	+			+	
	dès lors que <sup>7</sup>	+			+	
	comme		+		+	

<sup>2</sup> Lors de l'évolution de la langue d'autres locutions de ce genre sont apparues pour lesquelles les grammaires indiquent la possibilité d'exprimer la cause (*des quand, des quand que, des incontinent que*). Puisqu'elles ont disparu de l'usage moderne, nous ne les prenons pas en compte dans nos analyses.

<sup>3</sup> Le sens causal de *quomodo* s'est développé à partir de son sens temporel, lui-même développé à partir de son sens de comparatif d'égalité, peut-être depuis l'époque de Quintilien.

<sup>4</sup> Si nous n'avons pas détaillé dans le tableau la situation en français de renaissance ou en français classique, c'est parce que nous sommes persuadé que ces périodes-là ne présentent pas de spécificités significatives et pertinentes quant à l'inventaire et au fonctionnement des conjonctions en question.

Le tableau nous enseigne trois choses :

1. Il confirme ce que présuppose l'hypothèse de l'universalité du phénomène – tout au long de l'évolution de la langue française, des conjonctions temporelles pouvaient aussi exprimer la cause (selon les informations que donnent des grammaires consultées).
2. Au cours de l'évolution, certaines conjonctions ont perdu leur sens temporel – comme *puisque*, d'autres leur capacité à exprimer la cause – c'est le cas de *depuis que* qui n'est cité comme causal par aucune grammaire de français moderne consultée ; il figure par contre sur la liste des subordonnants exprimant la cause dans la plupart des grammaires d'ancien français consultées.
3. Il n'y a pas d'unanimité à travers les différentes grammaires quant au potentiel que présentent ces subordonnants à exprimer les nuances causales en français contemporain.

C'est à partir de ces trois observations que nous allons mener les analyses qui suivent. Nous examinerons d'abord la métonymie sur laquelle est basée la polysémie des conjonctions temporelles, puis, en considérant les propriétés sémantiques et syntaxiques des propositions introduites par un subordonnant d'origine temporelle auxquelles on attribue un sens causal, nous analyserons le fonctionnement des différents SOT en question.

## 2. Le temps relatif et l'implication causale

Le tableau montre que les conjonctions retenues expriment, en tant que temporelles, deux types de temporalité relative – la postériorité (de l'action principale par rapport à l'action subordonnée) dans la majorité des cas, et la simultanéité (*quand* et *comme*). Le passage du sens temporel au sens causal est assuré par le

<sup>5</sup> L'usage de *quand* dans le sens «causal» semble être rare en français moderne. Grevisse (2006 : 1635) est la seule parmi les grammaires consultées à le citer. Par le jeu des temps verbaux des deux propositions, *quand* peut aussi exprimer la postériorité et l'antériorité. Cependant, cette interprétation n'est pas explicitée par le sens de la conjonction. Sa première valeur est celle de simultanéité.

<sup>6</sup> *Dès que* n'est pas cité comme potentiellement causal par toutes les grammaires de français moderne (il est cité dans cette fonction par Wilmet, 1998 : 564 ; Grevisse, 2006 : 1634 ; Wagner – Pinchon 1962 : 581). Il est explicitement cité comme causal par les grammaires d'ancien français consultées (Buridant, 2000 ; Ménard, 1988). *Dès que* est le seul subordonnant de la série des subordonnants exprimant la postériorité immédiate pour lequel le sens causal est explicitement donné par les grammaires (nous ne l'avons trouvé nulle part pour *aussitôt que*, *sitôt que*) ; de même, *après que* n'est jamais présenté comme pouvant exprimer des nuances causales.

<sup>7</sup> Les conjonctions *du moment que (où)* et *dès l'instant que (où)* semble être parfaitement synonymes de *dès lors que*. Par souci d'économie, nous ne les citons pas explicitement. Les commentaires que nous avançons à propos de *dès lors que* valent aussi bien pour *du moment que (où)* et *dès l'instant que (où)*.

procédé que De Dardel (1983 : 122) appelle « amplification métonymique ». Pour ce qui est de la relation de postériorité, la facilité avec laquelle les conjonctions temporelles qui expriment cette relation se prêtent à l'usage causal est expliquée par le principe « *post hoc ergo propter hoc* » (Dardel 1983 : 12 ; Le Goffic 1994 : 414). Ce principe suppose que la cause précède l'effet ; la mise en relation de deux actions de sorte que l'une est présentée comme précédant l'autre dans le temps peut donc facilement déclencher une interprétation causale. Cette explication appelle toutefois quelques questions : si le mécanisme de causalité est basée sur la relation de postériorité de l'effet par rapport à la cause, comment expliquer que les conjonctions temporelles exprimant originellement la simultanéité peuvent elles aussi orienter vers une interprétation causale ? Pourquoi alors le sens causal ne s'est développé, à en croire les grammairiens, que dans le cas de certains subordonnants de postériorité<sup>8</sup> ? Et enfin comment expliquer les phrases du type :

1. *Il s'est suicidé parce qu'il sera licencié. ?*

Pour répondre à ces questions, il faut examiner de plus près le mécanisme sur lequel est basée la relation causale, à savoir le mécanisme d'implication causale<sup>9</sup>. Ce mécanisme est représenté par la formule « Si *A*, alors *B* ». Cette formule fait office d'une règle générale dont la validité est garantie par le locuteur et supposée admise par l'interlocuteur. Elle fonctionne comme prémisse majeure du schéma inférentiel et permet ainsi de passer de *a* (manifestation particulière de *A*) à *b* (manifestation particulière de *B*) :

*a*  
Si *A*, alors *B*.  
*b*

Le prototype de la proposition causale serait représenté par la structure « *b* parce que *a* ». La relation entre *A* et *B* peut être basée sur quatre types de principes<sup>10</sup> :

I. loi de la nature (principes de nature physique) :

2. *La glace a fondu parce que la température est montée au-dessus de zéro.* (« Si la température monte au-dessus de zéro, la glace fond »)

II. lois sociales, règles sociales (principes de nature sociale) :

<sup>8</sup> Nous appelons subordonnants « de postériorité » ceux qui expriment la postériorité du procès de la proposition principale par rapport à celui de la subordonnée.

<sup>9</sup> Les propositions causales ne sont pas seules à être basées sur l'implication causale. Les relations concessives, finales, consécutives ou hypothétiques reposent, elles aussi, sur ce mécanisme.

<sup>10</sup> Nous nous inspirons ici de Karlík (1992 : 20-22), à quelques nuances près.

3. *Il a été incarcéré parce qu'il avait volé une voiture.* (« Si quelqu'un vole une voiture, il sera incarcéré »)

III. normes comportementales, habitudes individuelles (principes de nature psychique) :

4. *Jean était triste, parce que Pierre n'était pas arrivé à la fête.* (« Si Pierre n'assiste pas à une fête où Jean, lui, vient, Jean est triste »)<sup>11</sup>

IV. nécessité logique :

5. *Vous avez volé une voiture, parce que vous avez volé une Škoda.*

Ce genre de raisonnement est peu fréquent dans la communication quotidienne, nous ne la prendrons pas en compte dans les analyses qui suivent.

En considérant ces différences, Daneš (1985 : 180) a proposé de faire la distinction entre la relation cause – effet d'une part et motif – conséquence de l'autre. La relation cause – effet repose sur les inéluctables lois de la nature (type I). Les lois de la législation humaine (type II), qui sont de nature sociale et non physique, présentent une nécessité semblable et se rapprochent ainsi des lois de la nature (on pourrait éventuellement parler de la relation cause – conséquence). La relation motif – conséquence est de nature psychique et relève des habitudes et des comportements humains. Ceux-ci sont souvent subjectifs et individuels – type III.

Pour vérifier le principe « *post hoc ergo propter hoc* », nous pouvons tester les relations temporelles entre *a* et *b* dans les différents types de relations causales que nous venons de dégager. Les phrases (6) et (7) confirment bien la validité de ce principe :

Type I :

6. *\*La glace a fondu parce que la température montera au-dessus de zéro.*

Type II :

7. *\*Il a été incarcéré parce qu'il volera une voiture.*

Par contre l'exemple (8) relevant du type III :

8. *Jean est triste parce que Pierre ne viendra pas à la fête.*

pourrait nous faire croire que la postériorité temporelle du causé par rapport au causant n'est pas nécessaire. Or ceci n'est qu'une apparence. La phrase pourrait être en effet paraphrasée comme suit :

<sup>11</sup> Les structures transprédicationnelles (voir infra) paraphrasables comme « Je suis autorisé à dire *b* parce que tu sais que *a* » sont à classer sous ce type de relations causales.

9. *Jean est triste parce qu'il a appris que Pierre ne viendra pas à la fête. (\*Jean est triste parce qu'il apprendra que Pierre ne viendra pas à la fête).*

On voit donc que le principe de succession temporelle n'est pas violé et est bien valable pour toutes les modalités de l'implication causale. En dehors des cas de nécessité logique (type IV) où l'existence des fait *a* et *b* est strictement simultanée, le fait cause doit toujours débiter avant le fait conséquence quoique la différence temporelle entre le début de *a* et le début de *b* puisse être infinitésimale.

Revenons donc à la deuxième question que nous avons posée, celle de savoir quel principe fonde la métonymie dans le cas des conjonctions de simultanéité. En observant les fonctionnements de *comme* (et de *quand* en ancien français), il nous semble que l'explication est à chercher au niveau énonciatif. En effet, le schéma de raisonnement peut être ramené à la formule « Si *a* est vrai, *b* est nécessairement vrai lui aussi, en vertu de Si A, alors B. » Les conjonctions de simultanéité posent donc la vérité de *a* en parallèle avec celle de *b*. Elles opèrent ainsi au niveau des assertions plutôt qu'au niveau des contenus propositionnels assurant ainsi ce que l'on a l'habitude d'appeler la justification du dire (voir aussi *infra*).

Après avoir exposé les principes sur lesquels repose la métonymie fondant le passage de la signification temporelle à la signification causale, nous allons analyser de plus près les différents SOT qui figurent dans les propositions pouvant être interprétées comme causales. Après quelques remarques générales concernant les principes sur lesquels repose l'interprétation du sens des phrases complexes, nous dégagerons d'abord quelques spécificités syntaxiques des propositions introduites par les SOT et ensuite nous essaierons de rendre compte des différences pertinentes que l'on constate en observant le fonctionnement des différents SOT en question.

### 3. Le sens des propositions complexes articulées par un subordonnant

Malgré le titre ambitieux, les remarques qui suivent n'ont qu'un caractère généralisant. Nous esquisserons à grands traits les mécanismes d'interprétation du sens des phrases complexes articulées par un subordonnant, laissant de côté la dimension pragmatique, aussi importante et intéressante qu'elle soit. C'est à partir de ces remarques que nous formulerons des hypothèses concernant le fonctionnement des différents SOT.

Reliant deux propositions dans un tout syntaxique (*b* SUBORDONNANT *a*), les subordonnants sont porteurs d'instructions logico-temporelles qui indiquent comment il faut traiter les contenus des deux propositions mises en relation. Indépendamment des instructions portées par les subordonnants, les contenus des propositions *a*, *b* entretiennent, eux aussi, des relations logico-temporelles. En l'absence d'un mot de liaison, ces relations ne sont pas explicitées, elles sont à « déduire » à partir des éléments de sens des deux propositions. Dans le cas des relations causales, un lien cause – conséquence (effet) entre deux propositions indépendantes s'actualise au moment où il est possible de référer les contenus pro-

positionnels *a*, *b* à une implication causale « Si A, alors B ». Étant donné la propension à l'interprétation causale qu'ont les êtres humains (cf. Nazarenko, 2000 : 45), il est presque de règle que les hommes s'efforcent à chercher un lien causal entre deux propositions dès qu'elles sont mises en relation dans un discours, que ce soit par une simple juxtaposition ou à l'aide d'un élément de liaison.

Quand on met les propositions *a*, *b* dans un tout syntaxique à l'aide d'un subordonnant, les instructions portées par celui-ci et les « déductions » que l'on fait à partir des contenus propositionnels *a*, *b* viennent se combiner. L'interprétation du sens de l'ensemble est donc fonction de cette combinaison. Par la suite, plusieurs cas de figure sont possibles :

1. Le subordonnant explicite une relation que l'on déduit par ailleurs des contenus propositionnels *a*, *b*. Ainsi, il « renforce » cette interprétation que l'on pourrait faire par voie de déduction, indépendamment du sens du subordonnant :

10. *La neige a fondu parce que la température est montée au-dessus de zéro.*

2. Le subordonnant explicite une relation qu'il serait malaisé de déduire des contenus propositionnels. Ainsi, il « crée » une relation :

11. *Jean est triste parce que Pierre ne viendra pas à la fête.*

Les structures transprédicationnelles (les justifications du dire) appartiennent aussi à cette catégorie ; cf. :

12. *La température est montée au-dessus de zéro parce que la neige a fondu.*

3. Le subordonnant « permet » la déduction d'une relation, à partir d'autres instructions qu'il explicite :

13. *Il a été incarcéré dès qu'il a volé la voiture de M. Leblanc.*

4. Le subordonnant « interdit » la déduction d'une relation :

14. *Il a été incarcéré avant qu'il n'ait volé la voiture de M. Leblanc.*

5. Certaines combinaisons sont difficilement recevables. Il s'agit des cas où les instructions portées par le subordonnant et les déductions que l'on est capable de faire à partir des contenus propositionnels se contredisent :

15. *\*La neige a fondu quoique la température soit montée au-dessus de zéro.*

16. *\*Il est venu après que le train arrivera.*

Les subordonnants temporels explicitent (créent ou renforcent) les relations temporelles et permettent ou interdisent l'actualisation d'une relation logique déductible à partir des contenus propositionnels – par exemple dans la phrase (14) « *b* avant que *a* » le subordonnant *avant que* « interdit » que le fait dénoté par *a* soit interprété comme cause du fait dénoté par *b*.

Les autres subordonnants (causals, concessifs, consécutifs et hypothétiques) renforcent ou créent les relations logiques et permettent ou interdisent certaines combinaisons des relations temporelles – par exemple dans la phrase «*b* parce que *a*» le subordonnant *parce que* «interdit» que le fait dénoté par *a* soit postérieur au fait dénoté par *b*. Nous voulons souligner que les relations temporelles et les relations logiques ne sont pas symétriques dans le sens où entre deux faits dénotés par deux propositions *a* et *b*, il y a toujours une relation temporelle (simultanéité, antériorité, postériorité) tandis que l'existence d'une relation logique n'est que facultative.

C'est selon les relations qu'ils explicitent que les subordonnants se répartissent dans les grandes classes typologiques (temporels, causals, concessifs, etc.). Or nous avons vu dans la première partie de notre article qu'il n'y a pas toujours l'unanimité à travers les différents manuels quant au classement de certains subordonnants et qu'en diachronie, certains subordonnants pouvaient changer de fonction. Essayons donc maintenant, sur la base de ce qui a été dit ci-dessus, de proposer quelques solutions quant au traitement des SOT de notre liste.

Nos analyses partiront de la conjonction *puisque* : conjonction causale d'origine temporelle prototypique. Elle est doublement intéressante pour notre propos. D'abord parce qu'elle a perdu, au cours de l'évolution, son sens temporel, quoiqu'en ancien français, son usage dans le sens temporel ait été assez fréquent. La deuxième raison tient au fait que *puisque* est l'une des conjonctions les mieux décrites par les linguistes, qui depuis trente ans au moins, analysent en détail son comportement syntaxique et pragmatique. C'est par rapport à *puisque* que nous essaierons de décrire les autres conjonctions retenues.

#### 4. Statut syntaxique des propositions causales d'origine temporelle

Du point de vue syntaxique, les propositions introduites par *puisque* ont un caractère transprédicationnel (Wilmet, 1998 : 569-573) – c'est-à-dire qu'elle débordent la prédication pour porter soit sur l'énoncé, soit sur l'énonciation, soit sur la phrase. En ceci, *puisque* se distingue de *parce que* qui peut être soit transprédicationnel, soit intrapredicationnel, soit extrapredicationnel. Nous rappelons que le statut syntaxique d'une proposition subordonnée est déterminé à l'aide de différents tests bien connus – négation, enchâssement, questionnement (injonction), portée d'un adverbe de quantité, etc. Le caractère transprédicationnel de *puisque* a ses répercussions au niveau pragmatique – *puisque* ne sert pas à introduire la raison du procès de la principale, mais en introduisant une assertion dont la vérité est admise par l'interlocuteur (et pas nécessairement par le locuteur), il justifie l'acte illocutoire réalisé par la proposition principale<sup>12</sup>. Cette propriété de *puisque* est observée dès l'ancien français :

<sup>12</sup> De ce fait, certains linguistes refusent de ranger ce type de propositions parmi les «causales». Nous ne partageons pas tout à fait ce point de vue puisque ce type de propositions (*b* puisque

17. *Puis quel comant, aler vos en estoet* (Roland, 318)<sup>13</sup>

Il est intéressant de faire remarquer qu'en tchèque, c'est le subordonnant *když*, qui, introduisant une proposition de statut transprédicationnel, assure la même fonction. *Když* est lui aussi un subordonnant temporel.

Dans les emplois temporels relativement fréquents en ancien français<sup>14</sup>:

18. *Puis que il est sur sun cheval muntet, Mult se fait fiers de ses armes porter.* (Roland, 896)

ou

19. *Et puisque Loewis fud morz ... Reprist Loier sun filz la guerre* (S. Brendan, 319);

*puisque* avait un statut syntaxique et pragmatique différent – en spécifiant le cadre temporel de la principale, les propositions introduites par *puisque* étaient extrapredictionnelles (le plus souvent, vu la prédilection de *puisque* à l'antéposition) ou intrapredictionnelles (possible, mais nous n'en avons pas trouvé d'exemple). Nous voudrions faire remarquer qu'il n'est pas exclu de donner aux deux phrases citées ci-dessus une interprétation causale – le fait de monter sur son cheval est la cause de la joie du chevalier, ou la mort de *Loewis* est la cause de la reprise de la guerre par *Loier* – cette interprétation n'est pourtant pas explicitée par la conjonction. Rappelons que nous avons rangé ci-dessus les propositions transprédictionnelles causales dans la catégorie 2: le subordonnant qui les introduit explicite la relation causale, il la « crée » et il est donc à ranger parmi les subordonnants causals. En ancien français, *puisque* était polysémique (polyfonctionnel) – il explicitait et les relations causales et les relations temporelles et appartenait aux deux catégories, causale et temporelle, en même temps. Son statut était lié aux structures syntaxiques (transprédictionnelles, extrapredictionnelles ou intrapredictionnelles) qu'il servait à articuler.

La description qui vaut pour *puisque* en ancien français peut être généralisée et on peut l'appliquer à tous les SOT qu'on étiquette, dans les diverses grammaires, comme « causals ». Si un SOT se prête aux emplois transprédictionnels, il a la capacité d'expliciter la relation causale. L'interprétation causale de l'ensemble s'impose indépendamment des sens des propositions articulées par ce SOT. Il est ensuite légitime de postuler que « ce subordonnant peut exprimer la cause ».

Dans leurs emplois extra(intra)prédictionnels, les SOT explicitent une relation temporelle (postériorité ou éventuellement simultanéité) qui permet une interprétation causale. S'il est ensuite possible de référer les contenus proposition-

a) peut, lui aussi, être référé au schéma de l'implication causale du type: « Si l'interlocuteur admet A, alors le locuteur est autorisé à dire B ». Nous ne mettons pour autant pas du tout en cause les analyses pragmatiques de ces propositions.

<sup>13</sup> Cité selon Menard, 1988: 210-212

<sup>14</sup> Les deux phrases sont citées comme exemples de *puis que* temporel par Tobler-Lomatch (celui de Roland est citées comme exemple de *puis que* temporel aussi par Ménard, 1988: 210-212)

nels de la subordonnée *a* et de la principale *b* à une implication «Si A, alors B», l'interprétation causale peut s'imposer, plus ou moins. Si une telle implication ne s'actualise pas, l'interprétation purement temporelle est privilégiée. En tout cas, l'interprétation causale de l'ensemble n'est pas due au subordonnant mais elle est faite à partir des sens des deux propositions reliées.

Les SOT peuvent être soit fondamentalement polyfonctionnels – ils explicitent et les relations causales et les relations temporelles et se prêtent aux emplois transprédicationnels aussi bien qu'aux emplois extra(intra)prédicationnels – soit fondamentalement monofonctionnels – ils n'explicitent que l'une des deux relations et ne peuvent articuler que l'un des types de structures syntaxiques. En diachronie, les SOT peuvent perdre l'une de ces dimensions (le cas de *puisque* qui, en français contemporain, ne peut exprimer que la cause ou *depuis que* qui ne peut plus articuler les relations transprédicationnelles). En synchronie, considérée comme dynamique, on peut observer des tendances à la disparition/apparition de l'une ou de l'autre des dimensions.

## 5. Les SOT en français moderne

Les différents SOT du français moderne n'ont pas tous le même potentiel quant à la capacité d'articuler la relation causale. En testant leur comportement dans les emplois représentatifs choisis sur la base de notre exposé précédent, nous pouvons faire ressortir leurs spécificités.

Test 1 : Emploi transprédicationnel – la subordonnée justifie l'acte illocutoire de l'injonction.

20. *Puisque Pierre viendra à trois heures, préviens Jean !*
21. *Dès lors que Pierre viendra à trois heures, préviens Jean !*
22. *\*Dès que (Sitôt que, Aussitôt que) Pierre viendra à trois heures, préviens-Jean !*
23. *\*Après que Pierre viendra à trois heures, préviens Jean !*
24. *??Quand Pierre viendra à trois heures, préviens Jean !*
25. *Comme Pierre viendra à trois heures, préviens Jean !*

On voit bien que *dès que (sitôt que, aussitôt que)*, *après que* et *quand* ne se prêtent pas aux emplois transprédicationnels, contrairement à *puisque*, *dès lors que* et *comme*.

Test 2 : Dans les exemples suivants nous testons les possibilités d'enchaînement dans un dialogue imaginé à partir d'une phrase complexe qui contient un SOT et dont les contenus propositionnels se laissent facilement interpréter comme [cause, conséquence] indépendamment des instructions portées par le subordonnant. Dans B a), l'enchaînement est fait par l'interlocuteur sur la relation causale, dans B b) il porte sur le repère temporel. Ce test montre le potentiel des différents SOT quant aux instructions interprétatives qu'ils véhiculent :

26. A. *Puisque les invités ont commencé à fumer, il est parti.* B. a) *Naturellement, je sais bien qu'il déteste les cigarettes à ce point.* / b) *Ah bon? Je pensais qu'il était parti plus tôt.*
27. A. *Dès lors que les invités ont commencé à fumer, il est parti.* B. a) *Naturellement, je sais bien qu'il déteste les cigarettes à ce point.* / b) *Ah bon? Je pensais qu'il était parti plus tôt.*
28. A. *Dès que (Sitôt que, Aussitôt que) les invités ont commencé à fumer, il est parti.* B. a) *Naturellement, je sais bien qu'il déteste les cigarettes à ce point.* / b) *Ah bon? Je pensais qu'il était parti plus tôt.*
29. A. *Après que les invités ont commencé à fumer, il est parti.* B. a) *Naturellement, je sais bien qu'il déteste les cigarettes à ce point.* / b) *Ah bon? Je pensais qu'il était parti plus tôt.*
30. A. *Quand les invités ont commencé à fumer, il est parti.* B. a) *Naturellement, je sais bien qu'il déteste les cigarettes à ce point.* / b) *Ah bon? Je pensais qu'il était parti plus tard.*
31. A. *Comme les invités ont commencé à fumer, il est parti.* B. a) *Naturellement, je sais bien qu'il déteste les cigarettes à ce point.* / b) *Ah bon? Je pensais qu'il était parti plus tôt.*

On voit bien que tous les SOT que nous testons permettent l'enchaînement sur les deux relations – temporelle et causale. Les instructions temporelles (*a* est antérieur à *b*) sont explicitées par les subordonnants *dès que* (*sitôt que, aussitôt que*), *après que* et éventuellement *quand*. Le fait qu'on puisse naturellement enchaîner sur la relation causale n'est pas dû au sens des subordonnants (ils n'ont pas fondamentalement un sens causal), mais au sens des deux propositions mises en relation. Dans le cas des subordonnants *puisque* et *comme*, c'est la relation causale qui est explicitée. L'antériorité de *a* par rapport à *b*, sur laquelle on peut facilement enchaîner, est nécessairement déduite de la relation logique (cause-conséquence) que l'on établit entre les contenus des propositions *a* et *b*. *Dès lors que* semble expliciter les deux relations, causale et temporelle, comme nous le verrons par la suite.

Test 3 : Dans les phrases qui suivent, on ne peut que difficilement établir une relation cause – conséquence entre les faits dénotés par *a* et *b*. Le lien causal ne s'établit donc qu'à partir du sens du subordonnant.

32. *Puisqu'il s'est levé, il s'est rasé.*
33. *Dès lors qu'il s'est levé, il s'est rasé*
34. *Dès que (Sitôt que, Aussitôt que) il s'est levé, il s'est rasé*
35. *Après qu'il s'est levé, il s'est rasé.*
36. *Quand il s'est levé, il s'est rasé.*
37. *Comme il s'est levé, il s'est rasé.*

On voit bien que la relation entre les propositions *a* et *b* des phrases (32), (33) et (37) est à interpréter comme causale, grâce au subordonnant qui explicite cette relation. En revanche, il est malaisé d'établir ce lien dans le cas des phrases (34), (35) et (36).

Test 4 : Les phrases suivantes relèvent du type III des relations causales entre les contenus propositionnels *a* et *b* que nous avons postulé ci-dessus : l'implication causale est basée sur un principe de nature psychologique. Il s'agit du cas où la réalisation effective du motif *a* du procès *b* est postérieure au procès *b*.

38. *Puisqu'il sera licencié, il s'est suicidé.*

39. *Dès lors qu'il sera licencié, il s'est suicidé.*  
 40. *\*Dès que (sitôt que, aussitôt que, après que) il sera licencié, il s'est suicidé.*  
 41. *???Quand il sera licencié, il s'est suicidé.*  
 42. *Comme il sera licencié, il s'est suicidé.*

On voit bien que si le subordonnant n'a pas la capacité d'expliciter les relations causales, cette combinaison est difficilement recevable.

Essayons maintenant de résumer ce qui résulte de nos analyses quant au fonctionnement des SOT en français moderne. Nous laissons de côté le subordonnant *puisque* : comme nous l'avons dit son fonctionnement a déjà été soigneusement décrit.

Nos tests ont montré que parmi les SOT exprimant la postériorité en français contemporain *dès lors que* se distingue nettement. Il est le seul à se prêter aux emplois transprédicationnels. L'interprétation causale des relations interpropositionnelles articulée par *dès lors que* est la première qui s'impose. Sa valeur temporelle n'est pas pour autant estompée en français moderne même si elle est moins présente que dans le passé ; cf. Grevisse (2006 : 1635), qui cite comme exemple de *dès lors que* temporel :

43. *Son premier soin dès lors qu'il arrivait à la Souys, était de demander qu'on lui abandonnât quelque recoin* (Henriot, Aricie Brun, III, 3)

Grâce à la nuance temporelle, toujours présente dans la signification de *dès lors que*, ce SOT se distingue de *puisque*. Il fonctionne donc d'une manière semblable à *puisque* en ancien français. La différence entre *puisque* et *dès lors que* se situe aussi au niveau énonciatif. Il nous semble impossible d'employer *dès lors que* dans les phrases du type :

44. *Dès lors que tu es si fort, porte cette valise !*

où la vérité de *a* n'est pas prise en charge par le locuteur. De même, contrairement à ce qu'en disent certaines grammaires, *dès lors que* peut avoir des emplois intrapredicationnels, exclus pour *puisque*, et peut se rapprocher ainsi des autres SOT de postériorité. Cf. la phrase que nous avons trouvée sur Google :

45. *C'est dès lors que l'on sait harmoniser leur complémentarité que l'on crée les choses les plus grandes.*

Son fonctionnement prototypique semble pourtant être transprédicationnel. C'est le cas le plus fréquent que nous avons trouvé sur Frantext ; il s'illustre très bien à travers cet exemple :

46. *Dès lors que la croissance parisienne est inévitable, un tel esprit est nécessaire pour que la vie parisienne soit praticable.* (Carrère d'Encausse Hélène, *L'Empire éclaté : la révolte des nations en U.R.S.S.*, 1978, p. 38)

On pourrait paraphraser les instructions portées par *dès lors que* comme suit : «maintenant (et depuis un certain temps déjà) *a* est vrai (et tu l'admet), alors tu

dois admettre que je suis autorisé à dire *b* qui découle de *a* selon le principe "Si A, alors B" ». C'est donc de plein droit que l'on peut ranger *dès lors que* parmi les subordinants causals.

En revanche, *dès que* et les autres subordinants de postériorité (*sitôt que*, *aussitôt que*, *après que*) ne font qu'expliciter le lien temporel de postériorité qui favorise l'interprétation causale, pour peu que les contenus propositionnels le permettent. Nous avons vu dans le test 3 l'impossibilité d'assigner une interprétation causale aux propositions introduites par *dès que* (et les autres SOT du même genre). Ils ne se prêtent qu'à l'emploi extra- ou intrapredicatif et leurs éventuelles valeurs causales sont dues à l'interprétation que l'on fait des contenus propositionnels qu'ils articulent. Nous croyons donc qu'il faudrait les traiter distinctement de *dès lors que* et qu'il n'y a pas de raison de postuler un fonctionnement spécifique pour *dès que* par rapport aux autres SOT de postériorité. Nous ne trouvons pas non plus tout à fait justifié de les citer sur la liste des subordinants causals.

Pour ce qui est des SOT de simultanéité, seul *comme* semble pouvoir accéder aux emplois transpredicatifs en français contemporain et donc relever de la catégorie des subordinants causals. Si les propositions subordinées introduites par *comme* ou *quand* (mais aussi par *lorsque*) sont extra- ou intrapredicatives les éventuelles nuances causales sont dues à l'interprétation que l'on fait des contenus propositionnels.

## 6. Conclusion

Nous avons vu que, grâce à la métonymie basée sur le principe *post hoc ergo propter hoc*, les SOT de postériorité invitent facilement à l'interprétation causale de la relation qu'ils opèrent – il suffit que les contenus sémantiques des propositions qu'ils mettent en relation puissent être référés à une implication causale. Néanmoins, tous les subordinants de cette catégorie ne présentent pas le même potentiel – seul *dès lors que* est vraiment polyfonctionnel en français contemporain. Il a la capacité d'expliciter la relation causale et d'accéder aux emplois transpredicatifs tout en pouvant être employé dans un sens purement temporel. Du point de vue de la dynamique de la langue, on peut observer une nette prédilection de *dès lors que* pour les emplois transpredicatifs causals – l'avenir montrera s'il suivra le sort de *puisque*. On a proposé une analyse analogique des SOT de simultanéité, qui, pour accéder aux interprétations causales transpredicatives, exploitent une autre métonymie – en français contemporain, seul *comme* semble pouvoir être utilisé dans ce sens.

## Bibliographie

- BÉCHADE, Hervé-D. *Syntaxe du français moderne et contemporain*. Paris: PUF, 1993.
- BRUNOT, Ferdinand. *De l'époque latine à la Renaissance*, t. I de *l'Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris: Armand Colin 1966.
- BURIDANT, Claude. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris: Sedes, 2000.
- DANEŠ, František. *Věta a text*. Praha: Academia, 1985.
- DARDEL, Robert de. *Esquisse Structurale des Subordonnants Conjonctionnels en Roman Commun*. Genève: Librairie Droz, 1983.
- GARANGON, A.-M.; CALAS, F. *La phrase complexe. De l'analyse logique à l'analyse structurale*. Paris: Hachette, 2002.
- GREPL, Miroslav; KARLÍK, Petr. *Skladba češtiny*. Olomouc: Votobia, 1998.
- GREVISSE, Maurice. *Le bon usage*. Paris; Duculot, 2006.
- HENDRICH, Josef; TLÁSKAL, Jaromír; RADINA, Otomar. *Francouzská mluvnice*. Plzeň: Fraus 2001.
- KARLÍK, Petr. *Studie o českém souvětí*. Brno: Masarykova univerzita, 1995.
- LE GOFFIC, Pierre. *Grammaire de la phrase française*. Paris: Hachette, 1994.
- MARTIN, Robert; WILMET, Marc. *Syntaxe du moyen français*. Bordeaux: Sobodi, 1980.
- MÉNARD Philippe. *Syntaxe de l'ancien français*, 3<sup>e</sup> éd. revue et aug. Bordeaux: Éditions Bière, 1988.
- NAZARENKO, Adeline. *La cause et son expression en français*. Paris: Ophrys, 2000.
- RIEGEL, Martin; PELLAT, Jean-Christophe; RIOUL, René. *Grammaire méthodique du français*. Paris: Quadrige, 2004.
- PICOCHÉ, Jacqueline; MARCHELLO-NIZIA, Christiane. *Histoire de la langue française*. Paris: Nathan 1991.
- TOBLER, A.; LOMMATZSCH, E. *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin-Wiesbaden, 1925.
- WAGNER, Robert-Léon; PINCHON, Jacqueline. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette, 1992.
- WILMET, Marc. *Grammaire critique du français*. Paris: Hachette, 1998.
- Corpus électronique Frantext : <http://www.frantext.fr/>

## Abstract and key words

The aim of this paper is to analyze the relations between time and cause as they are reflected by the French conjunctions. First, applying the diachronic point of view, we show which conjunctions expressing temporal relations are considered by different grammarians as being able to express causal values as well. After having described different types of principals that the causal implication is based on, we confirm the universal validity of the anteriority of the cause to its effect, even if language seems not to observe it in some cases. The adage “post hoc ergo propter hoc” explains well why the conjunctions of anteriority can easily express causal relation. In the second part of our paper we test the real capacity of different conjunctions we analyze to express the cause independently on the meaning of the clauses they link. We propose a coherent description of the functioning of each type of conjunction considered from the point of view of the relation between time and cause.

French syntax; time; cause; temporal conjunctions; causal implication